



Contrat CNE et arrêt maladie

Par **Sun**, le **08/01/2009** à **17:09**

Bonjour,

- Le 01 juillet 2007 j'ai signé un CNE (Contrat Nouvelle Embauche) à durée indéterminée à mi-temps, aidé (CI-RMA) puisque j'étais demandeur d'emploi bénéficiant de l'ASS.

Le 01 juillet 2008 (nouvelle loi) ce contrat "est déclaré illégal" et j'aurais dû avoir normalement un avenant voir un nouveau contrat, à ce jour je n'ai eu aucun "avenant ou autre" de la part de mon employeur. Est-ce normal? Que dois-je faire pour régulariser?

- Autre point, toujours selon la loi de juillet 2008 une personne en arrêt maladie peut bénéficier de la "part complémentaire de la part de son employeur pendant son arrêt" (c'est à dire les indemnités dues par la sécurité sociale plus un certain montant dû par l'employeur, à partir du moment où elle occupe son poste dans l'entreprise depuis 12 mois. Du 28 juin 2008 j'ai été en arrêt maladie jusqu'au 06 octobre 2008 suite à intervention chirurgicale.

Est-ce que je pouvais bénéficier de ce complément de août à octobre 2008 ou pas du tout?

D'avance je vous remercie pour vos réponses qui vont m'être précieuses.

Sun.